

## **DECISION N° DEC\_043\_2024**

Avenant n° 4 au marché public global de performance en vue de la mise en oeuvre d'une stratégie de rénovation énergétique pour 13 sites de la Ville de Sélestat

La Ville de Sélestat a passé un marché public global de performance en vue de la mise en oeuvre d'une stratégie de rénovation énergétique pour 13 sites de la Ville de Sélestat.

Ce marché est composé d'une phase réalisation avec des travaux pour un socle 1 et un socle 2 et une phase exploitation-maintenance.

Il a été attribué sous la forme d'un groupement composé d'un mandataire, la société DEMATHIEU BARD de 67120 DUPPIGHEIM et de co-traitants, pour un montant de 5 100 328,31 € HT.

Un premier avenant pour les travaux afférents au socle 1 suite à des prestations supplémentaires ainsi que des travaux en plus-value et en moins-value avait été établi pour un montant de 137 882,97 € HT.

Des adaptations pour les travaux afférents au socle 2 (prestations supplémentaires – travaux en plus-value et en moins-value) se sont avérées nécessaires, ayant un impact financier pour la société ES SERVICES ENERGETIQUES – co-traitant et la société DEMATHIEU BARD – Mandataire, engendrant la passation d'un second avenant pour un montant de 134 704,15 € HT.

Un troisième avenant a été établi suite à la constatation que la TVA avait été appliquée sur le montants des CEE – Certificats d'Economies d'Energie, erronant le montant TTC.

Les travaux du socle 1 ont été achevés en date du 31 janvier 2023 et les travaux du socle 2 en date du 31 décembre 2023.

Le co-traitant, la société ES SERVICES ENERGETIQUES, a transmis sa facture – Décompte Général et Définitif – pour le socle 2.

Il a été constaté que les travaux afférents à ce socle n'ont pas été effectués à 100 %.

Le montant non réalisé s'élève à : 4 762,00 € HT.

Il y a donc lieu de passer un avenant.

Montant initial du marché.....	5 100 328,31 € HT
Montant avenant n° 1.....	137 882,97 € HT
Montant avenants n° 2 et 3.....	135 704,15 € HT
Montant avenant n° 4.....	- 4 762,00 € HT
Nouveau montant du marché.....	<b>5 369 153,43 € HT</b>
% d'augmentation avenant n° 1.....	2,70 %
% d'augmentation avenants n° 2 et 3.....	2,59 %
% de diminution avenant n° 4.....	- <b>0,09 %</b>

### LE MAIRE DE LA VILLE DE SÉLESTAT,

- Vu** le Code général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-22,
- Vu** le Code de la Commande Publique, notamment les articles L. 2171-3 et L. 2123-1 et R. 2123-1 1° relatifs à la procédure adaptée,
- Vu** la délibération du Conseil Municipal du 30 juillet 2020 donnant délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

### DECIDE :

d'établir l'avenant n° 4 au marché public global de performance en vue de la mise en œuvre d'une stratégie de rénovation énergétique pour 13 sites de la Ville de Sélestat n° 21T0023 pour un montant de - 4 762,00 € HT soit - 5 714,40 € TTC portant ainsi le marché à 5 369 153,43 € HT soit 6 498 090,81 € TTC.

Envoyé en préfecture le 12/06/2024

Reçu en préfecture le 12/06/2024

Publié le

ID : 067-216704627-20240607-DEC\_043\_2024-AU



*Commande Publique et Assurances/Christine SCHWOB*

Fait à Sélestat, le 07/06/2024

Le Maire :  
Marcel BAUER